

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	38
Représentés	5
Absent	0

Votes	
Pour	33
Contre	10
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2026

Le mercredi 24 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le vendredi 19 juin 2026, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Joséphine ANDRIANTAFIKA, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Céline BEAURY, Madame Malika BENKAHLA, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Monsieur Alain OMRANE, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert Poudy, Monsieur Katiana RENE, Madame Delphine ROQUES, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Madame Hacès SASU, Monsieur Billy SOMSOUK, Madame Zahia TAZAMOUCHE, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté.e.s :

Monsieur Robin ALBERT pouvoir à Madame Zahia TAZAMOUCHE
Monsieur Thierry BALIAS pouvoir à Monsieur Matthieu BAUHAIN
Madame Malika BENLARBI pouvoir à Monsieur Julien BOURVEN
Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH pouvoir à Monsieur Yannig PONS
Monsieur Laurent CHASSAY pouvoir à Monsieur Vasco COELHO

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Billy SOMSOUK

O B J E T

Affectation des résultats de clôture - Exercice 2025 - Budget annexe des parkings

Affectation des résultats de clôture - Exercice 2025 - Budget annexe des parkings

L'instruction M4 applicable au budget annexe des Parkings implique la constatation du résultat de la section d'exploitation qui ressort du compte financier unique.

L'instruction M4 prévoit qu'après constatation du résultat d'exploitation, l'assemblée délibérante affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou en partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement pour l'exercice 2025 de 26 625,42 euros.

Les résultats cumulés font état :

- D'un excédent d'investissement de 0,70 €, qui sera repris à la ligne budgétaire 001 (« solde d'exécution de la section d'investissement reporté »)
- D'un excédent d'exploitation de 26 625,42 € qui sera repris à la ligne budgétaire 002 « résultat d'exploitation reporté ».

Le budget annexe des parkings étant dissous au 31 décembre 2025 (délibération n°25.124 du 15 décembre 2025), les résultats seront intégrés, lors du vote du budget supplémentaire 2026, au budget principal 2026 de la commune.

LE CONSEIL,

Ou l'exposé de Madame Amandine FRANCISOT,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°25.026 du 2 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025,

Vu la délibération n°25.057 du 25 juin 2025 approuvant le budget supplémentaire 2025,

Vu la délibération n°25.127 du 15 décembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 de 2025,

Vu la délibération n°25.124 du 15 décembre 2025 approuvant la clôture du budget annexe parkings au 31 décembre 2025,

Vu la délibération n°26 080 du 24 juin 2026 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe des parkings,

Considérant que l'instruction M4 applicable au budget annexe des parkings implique la constatation du résultat de la section d'exploitation qui ressort du compte financier unique,

Considérant la clôture du budget annexe des parkings au 31 décembre 2025 et qu'il convient de prévoir la reprise des résultats de ce budget sur le budget principal de la commune,

Vu la Bureau municipal du 03 juin 2026

Vu la Finances / Marchés publics/Commerces / Développement Economique / Emploi Insertion/Hygiène santé environnementale/Numérique du 11 juin 2026

DELIBERE

ARTICLE 1 : Constate l'excédent d'exploitation de 2025 de 26 625,42 euros.

ARTICLE 2 : Arrête les résultats cumulés du budget annexe des parkings comme suit :

- Excédent d'investissement de 0,70 €
- Excédent d'exploitation de 26 625,42 €

ARTICLE 3 : Décide que ces excédents de clôture, constatés au budget annexe des parkings, seront inscrits au budget supplémentaire de 2026 du budget principal pour :

- 0,70 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
- 26 625,42 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 24 juin 2026

Pour extrait conforme,

Monsieur Tonino PANETTA
Maire

AR Préfectoral

le 25/06/2026

Acte Exécutoire sous référence :

094-219400223-20260624-DEL26082H1-DE

Signé électroniquement par
Tonino PANETTA



Le 25 juin 2026

